

RAPPORT DE LA RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OIE SUR LA FAUNE SAUVAGE

Réunion virtuelle, 7-10 décembre 2021

1. Résumé

Le Groupe de travail sur la faune sauvage (ci-après le « Groupe de travail ») a tenu une réunion virtuelle, en raison des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie, du 7 au 10 décembre 2021.

Pour appuyer la mission principale de transparence de l'OIE, le Groupe de travail participera à la révision du système actuel d'information sur la santé de la faune sauvage. L'initiative « Quick Win » a été présentée au Groupe de travail.

Le Groupe de travail a été informé de l'organisation de l'atelier de l'OIE pendant la Conférence de la Wildlife Disease Association (association sur les maladies de la faune sauvage), devant se tenir en août 2022 aux États-Unis, et a formulé des recommandations à ce sujet. Il a commenté et soutenu un courrier officiel adressé à la CITES proposant d'explorer davantage les difficultés et les possibilités liées aux exigences de celle-ci en matière de transport des échantillons prélevés dans la faune sauvage à des fins de diagnostic (y compris les procédures simplifiées les plus récentes) dans le but de faciliter vraiment la réalisation de diagnostics rapides de la santé des espèces sauvages, à l'appui de la conservation et de la prévention des maladies zoonotiques.

Le Groupe de travail a accepté de faire partie de la structure de gouvernance du Cadre de l'OIE en faveur de la santé de la faune sauvage en tant que « comité consultatif ». Il a également émis des recommandations en vue d'établir une collaboration officielle avec la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques et a formulé des commentaires supplémentaires sur la version actualisée du mandat des Points focaux nationaux de l'OIE pour la faune sauvage.

Enfin, le Groupe de travail a finalisé le document « Vaccination des animaux de haute valeur pour la conservation » en prenant en considération les derniers commentaires de la Commission scientifique.

2. Ouverture de la réunion

La réunion du Groupe de travail s'est tenue par visioconférence du 7 au 10 décembre 2021. Elle était présidée par le Docteur William Karesh.

Le Docteur Keith Hamilton, Chef du Service de la préparation et de la résilience de l'OIE, a accueilli les membres en soulignant que l'année écoulée avait été productive pour le Programme de l'OIE pour la santé de la faune sauvage. La réalisation la plus importante a été l'adoption du Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage par les Pays membres lors de la Session générale de l'OIE en 2020. Depuis lors, il a mentionné la réaction très positive au travail de l'OIE sur la santé des animaux sauvages de la part du personnel au Siège et dans les régions ainsi que des partenaires internationaux. La Directrice générale de l'OIE avait attiré l'attention sur l'importance de la santé de la faune sauvage à l'occasion de plusieurs événements internationaux de haut niveau, notamment le Forum de Paris sur la paix, les séminaires régionaux de formation destinés aux Points focaux nationaux de l'OIE pour la faune sauvage ainsi que le Forum scientifique de l'Agence internationale de l'énergie atomique. L'équipe de communication de l'OIE avait elle aussi été proactive en promouvant le rôle de chef de file de l'OIE dans le domaine de la santé des animaux sauvages. Les ressources mobilisées pour recruter deux nouveaux membres du personnel venant renforcer l'équipe de l'OIE chargée de la faune sauvage déjà en place, dans le but de soutenir une stratégie renouvelée en matière de notification des maladies des animaux sauvages et de coordonner le réseau des Points

focaux nationaux de l'OIE pour la faune sauvage, ont également démontré l'engagement de l'OIE et de ses bailleurs de fonds en faveur de la santé de la faune sauvage. Le Docteur Hamilton a remercié le Centre collaborateur de l'OIE pour la recherche, le diagnostic et la surveillance des agents pathogènes de la faune sauvage (États-Unis d'Amérique/Canada), qui a apporté un soutien important aux projets de l'OIE dans ce domaine, notamment les fiches techniques sur les maladies des animaux sauvages et le contenu scientifique des séminaires de formation destinés aux Points focaux nationaux de l'OIE pour la faune sauvage. Il a également remercié les membres du Groupe de travail pour leur contribution remarquable aux activités de l'OIE sur la faune sauvage au cours de l'année écoulée.

Compte tenu de l'ampleur croissante des activités du programme sur la faune sauvage et de la nécessité d'utiliser au mieux le temps précieux du Groupe de travail, il a été réaffirmé que ce dernier était un organe consultatif stratégique. Le Secrétariat de l'OIE (Siège de l'OIE), le réseau des Centres de référence et le réseau des Points focaux nationaux, quant à eux, sont chargés de traduire en actions concrètes le Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage.

Le Docteur Hamilton a salué le soutien généreux des bailleurs de fonds, du gouvernement australien, de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et des Centres pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC) aux États-Unis, qui ont contribué à la mise en œuvre du Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage.

3. Adoption de l'ordre du jour et désignation du rapporteur

La Docteure Marcela Uhart a été nommée rapporteur de la réunion. L'ordre du jour et la liste des participants figurent respectivement aux [Annexes I](#) et [II](#).

4. Informations sur les réunions de la Commission scientifique pour les maladies animales, de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres et des Groupes *ad hoc* pertinents

4.1. Commission scientifique

Le Docteur Misheck Mulumba, membre de la Commission scientifique, a communiqué au Groupe de travail les résultats importants des dernières réunions de la Commission scientifique pour les maladies animales.

4.2. Commission du Code sanitaire pour les animaux terrestres (Commission du Code)

Le Groupe de travail a été informé de la conclusion des discussions de la Commission du Code concernant la proposition du Groupe de travail sur la faune sauvage de rédiger un nouveau chapitre pour le *Code terrestre* sur la surveillance des maladies de la faune sauvage. Le Groupe de travail a été averti du lancement d'un appel à consultant pour examiner les normes et lignes directrices pratiques existantes de l'OIE afin d'identifier les lacunes et les besoins en matière de surveillance des maladies et de gestion de la santé de la faune sauvage et de proposer des interventions en vue d'une amélioration. Ce travail doit contribuer à déterminer si de nouveaux chapitres sur la santé des animaux sauvages sont nécessaires dans le *Code terrestre*.

4.3. Groupe *ad hoc* de l'OIE sur la réduction du risque d'événements de propagation des maladies sur les marchés de faune sauvage et le long de la chaîne d'approvisionnement

La Docteure Tiggy Grillo a informé le Groupe de travail des activités du Groupe *ad hoc* sur la réduction du risque d'événements de propagation des maladies sur les marchés de faune sauvage et le long de la chaîne d'approvisionnement. Elle a résumé les trois dernières réunions du Groupe (en juin, septembre et novembre 2021) et a indiqué que les lignes directrices et les meilleures pratiques visant à atténuer les risques d'événements de propagation de maladies sur les marchés de faune sauvage et le long de la chaîne d'approvisionnement seraient élaborées d'ici juin 2022 au cours de réunions supplémentaires du Groupe.

Les rapports des deux réunions virtuelles du Groupe, organisées en juin et septembre 2021, ont été approuvés et figurent aux [Annexes III](#) et [IV](#).

5. Données sanitaires

Le Docteur Paolo Tizzani a représenté le Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale (SIASAM) de l'OIE lors de la réunion. La Docteure Tiggy Grillo représentait le Service de la préparation et de la résilience.

5.1. Présentation des résultats de l'enquête auprès des Points focaux nationaux de l'OIE pour la faune sauvage

Le Centre collaborateur de l'OIE pour la recherche, le diagnostic et la surveillance des agents pathogènes de la faune sauvage, en collaboration avec l'OIE, a élaboré un questionnaire afin de recueillir le point de vue des Membres de l'OIE sur les systèmes de surveillance des événements sanitaires touchant la faune sauvage. L'enquête avait pour objectif principal de mieux comprendre les systèmes de surveillance des maladies des animaux sauvages des Membres de l'OIE, notamment la notification de ces maladies dans OIE-WAHIS et WAHIS-Wild, la connectivité intersectorielle ainsi que le rôle de l'Autorité vétérinaire en lien avec le commerce légal ou illégal d'animaux sauvages.

Le questionnaire, disponible dans les trois langues officielles de l'OIE, a été envoyé fin septembre 2021 aux 182 Points focaux de l'OIE pour la faune sauvage, parmi lesquels 102 l'ont retourné rempli.

Les parties de l'enquête portant sur le système de surveillance des maladies, OIE-WAHIS et WAHIS-Wild ont été présentées au Groupe de travail. Les résultats de l'enquête seront présentés dans un rapport qui sera finalisé au cours du premier semestre 2022.

5.2. Présentation de la solution provisoire de notification

Le projet « Quick Win », une initiative visant à mettre au point une communication simplifiée des informations afin de saisir les données de 2019 à 2021, a été présenté au Groupe de travail comme une solution provisoire de notification.

Le projet « Quick Win » est mis en œuvre pour garantir que l'OIE continue de collecter et de transmettre des informations sur les maladies de la faune sauvage pendant la phase d'élaboration d'une stratégie globale à plus long terme pour la notification de ces maladies.

Actions proposées

- Le Groupe de travail sera informé lorsque le formulaire de notification en ligne sera disponible.

5.3. Présentation de la perspective à long terme pour la notification des maladies

Sur la base des résultats de l'enquête, de discussions internes ainsi que de la présentation de WHISPERS et d'autres systèmes de notification développés récemment à l'échelle régionale, il a été proposé d'examiner le système d'information zoonositaire actuel pour la faune sauvage dans le cadre d'un projet spécial visant à atteindre le Résultat 3 du Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage. Cet examen comportera une évaluation des besoins en matière d'information sur la santé des animaux sauvages nécessitant de réunir un Comité des utilisateurs clés composé de Points focaux nationaux de l'OIE pour la faune sauvage, la notification des maladies et les laboratoires de cinq régions différentes, de contributeurs/d'utilisateurs finaux issus d'organisations multilatérales (PNUE, CITES, FAO, UICN, etc.), d'organismes de conservation, d'universités couvrant un vaste champ d'expertise (conservation, écologie, épidémiologie, diagnostic, etc.), de représentants d'un ou de plusieurs Centres collaborateurs de l'OIE travaillant sur les maladies de la faune sauvage ainsi que d'un représentant du Groupe de travail.

Le Groupe de travail a souligné l'importance de l'interopérabilité entre les différents systèmes internationaux pour la gestion des données sur les maladies animales et les ensembles de données sur la conservation ainsi que la nécessité d'établir des partenariats avec d'autres organisations internationales ayant déjà développé de tels systèmes.

Actions proposées

- Le Groupe de travail a désigné deux membres (*Jonathan Sleeman et Marcela Uhart*) pour être les points de contact pour ce projet.

6. Atelier de l'OIE à la Conférence de la Wildlife Disease Association (août 2022)

La Conférence de la Wildlife Disease Association (WDA), prévue en juillet 2022 à Madison, dans le Wisconsin aux États-Unis, a été présentée au Groupe de travail. La mission de la WDA est de promouvoir la santé de la faune sauvage et des écosystèmes, la conservation de la biodiversité et les solutions durables pour relever les défis « Une seule santé ». Le Groupe de travail a été informé de l'organisation d'un atelier d'une demi-journée par l'OIE pendant

cette conférence, pour lequel elle souhaiterait obtenir la contribution du Groupe de travail afin de déterminer l'objectif, le format, les sujets et le public cible de cet événement. Le Groupe de travail a souligné que l'objectif de l'événement pourrait être de tirer parti de l'expertise et des relations des participants dans le domaine de la santé de la faune sauvage pour discuter de la mise en œuvre du Cadre de l'OIE en faveur de la santé de la faune sauvage et des activités connexes et pour recevoir leurs commentaires à ce sujet. Le Groupe de travail a également indiqué que cet événement était susceptible de faciliter la coopération en réseau entre les experts de la WDA et l'OIE. Les options possibles pour le format ont été étudiées et le Groupe de travail a proposé soit une table ronde avec un à trois intervenants principaux, suivie d'une discussion ouverte avec les experts et les participants, ou une session classique davantage axée sur la communication d'informations aux participants à propos des activités de l'OIE relatives à la faune sauvage.

Actions proposées

- Pour la mi-février, un projet de proposition (objectif, format, sujets et public cible) sera élaboré avec la contribution du Groupe de travail, puis envoyé aux organisateurs de la Conférence.

7. Cadre de l'OIE en faveur de la santé de la faune sauvage

Madame Sophie Muset a présenté au Groupe de travail la structure de gouvernance du Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage et l'état d'avancement de la mise en œuvre de ce programme. Le Groupe de travail a reconnu et salué les progrès réalisés.

Actions proposées

- Le Groupe de travail a accepté de faire partie de la structure de gouvernance de ce programme en tant que « comité consultatif ».

8. Mécanismes visant à aider les Membres à gérer les événements sanitaires dans la faune sauvage

La Docteure Mariana Delgado, du Service de la préparation et de la résilience, a présenté au Groupe de travail certaines des procédures existantes au niveau international concernant la gestion des événements de mortalité de la faune sauvage sur un territoire ainsi que les lignes directrices actuellement disponibles pour faire face à ce type d'événements.

Le Groupe de travail a discuté de deux situations parmi les pays demandant un soutien pour gérer un événement de mortalité de la faune sauvage : le manque de ressources (humaines, matérielles ou expertise) ou le manque de coordination entre les différentes autorités nationales responsables de la faune sauvage et de la santé animale. Le soutien doit être adapté au type de besoin du pays demandeur.

Le Groupe de travail a déclaré qu'il serait utile de savoir ce que l'OIE souhaite atteindre grâce à ce soutien, car cela orienterait la procédure ou les outils à mettre au point (p. ex., amélioration de la notification à l'OIE des maladies de la faune sauvage, objectif de conservation ou renforcement des capacités du système de surveillance des maladies de la faune sauvage).

Le Groupe de travail a également fait ressortir qu'il était essentiel d'expliquer et de faire connaître l'importance en soi d'enquêter sur les événements de mortalité chez les animaux sauvages et de les gérer, et pas uniquement pour l'intérêt qu'ils présentent pour les animaux domestiques, le commerce ou la santé publique. De plus, il a été relevé que les autorités disposant d'un pouvoir légal au niveau national pour répondre aux événements de morbidité et de mortalité touchant la faune sauvage ne sont pas toujours clairement définies ou alignées sur les ressources et les capacités disponibles.

Enfin, pour ce type d'initiatives, le Groupe de travail a encouragé l'OIE à coopérer avec des organisations internationales telles que l'UICN et la WDA, qui disposent d'une expertise technique, et à collaborer plus étroitement avec les autorités responsables de la faune sauvage afin de développer la coordination à l'échelle nationale entre les Services vétérinaires et les autorités compétentes pour la faune sauvage.

Recommandations

- Le Groupe de travail a suggéré à l'OIE de rédiger un livre blanc sur cette question en tenant compte des commentaires partagés lors de la réunion, en vue de sa révision au cours de la prochaine réunion en juin.

9. Faciliter le transport des échantillons prélevés dans la faune sauvage à des fins de diagnostic

Le Groupe de travail a été informé des activités récentes de l'OIE concernant le transport des échantillons prélevés dans la faune sauvage à des fins de diagnostic. Il a été averti que la Directrice générale de l'OIE avait envoyé un courrier à la CITES, en octobre 2021, proposant d'engager des discussions avec celle-ci afin d'explorer davantage les difficultés et les possibilités liées aux exigences de la CITES en matière de transport des échantillons prélevés dans la faune sauvage à des fins de diagnostic (y compris les procédures simplifiées les plus récentes) dans le but de faciliter vraiment la réalisation de diagnostics rapides de la santé des espèces sauvages, à l'appui de la conservation et de la prévention des maladies zoonotiques. Le Groupe de travail a également été avisé que l'ancien président du groupe de travail CITES sur les procédures simplifiées d'obtention des permis et certificats avait été contacté par le Secrétariat de la CITES, à la suite de cette lettre, et avait accepté d'étudier la présentation de cette question au Comité permanent pour examen lors de sa prochaine réunion en mars 2022. Un projet de document a été élaboré et envoyé à l'OIE pour commentaires.

Actions proposées

- Le Groupe de travail soumettra ses commentaires dans le délai imparti.

10. Réseau des Points focaux nationaux de l'OIE pour la faune sauvage

La version actualisée du mandat des Points focaux nationaux de l'OIE pour la faune sauvage, reposant sur les commentaires du Groupe de travail, l'analyse des questionnaires envoyés aux Points focaux nationaux de l'OIE sur le sujet et la consultation des services concernés au Siège de l'OIE, a été présentée au Groupe de travail. Ce dernier a formulé des commentaires supplémentaires sur cette nouvelle version.

Le Groupe de travail a examiné une proposition visant à lier la formation des Points focaux pour la faune sauvage à un processus d'évaluation des besoins, selon lequel la formation pour le pays ou la région reposerait sur une évaluation des lacunes dans les capacités à assurer la surveillance et la gestion des maladies de la faune sauvage. Cette évaluation passerait en revue tous les aspects d'un programme national de santé de la faune (diagnostics, épidémiologie, gestion des données, réponse aux maladies, etc.), et la formation serait créée conjointement avec les partenaires dans le pays pour être axée sur les besoins identifiés. Le Groupe de travail a décidé de ne pas aller plus loin sur ce sujet avant les prochaines réunions, en juin ou en décembre 2022, car l'OIE mènera des initiatives l'année prochaine, avec un examen des outils d'évaluation pour ses Membres ainsi que le développement de modules en ligne sur la santé et la surveillance des maladies de la faune sauvage pour les Services vétérinaires.

Actions proposées

- Une nouvelle version du mandat sera élaborée et envoyée pour examen final au Groupe de travail (février 2022).

11. Santé de la faune sauvage et des animaux aquatiques

Le Docteur Stian Johnsen a présenté le travail de la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques (Commission des animaux aquatiques) et les activités menées dans le cadre de la Stratégie de l'OIE pour la santé des animaux aquatiques intéressant le Groupe de travail sur la faune sauvage. La présentation avait pour objectif principal de lui offrir une meilleure compréhension du travail de la Commission des animaux aquatiques ainsi que d'établir une procédure formalisée pour l'échange d'informations. Le Groupe de travail s'est montré très intéressé par la manière dont les maladies émergentes chez les animaux aquatiques sont gérées par la Commission et les Pays membres de l'OIE ainsi que par la rédaction de deux nouveaux chapitres pour le *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* sur la préparation aux urgences sanitaires et la gestion des foyers de maladies. Cela pourrait être très utile pour les activités du Groupe de travail, car des efforts similaires sont déployés pour la faune sauvage.

Recommandations

- Une procédure pour l'échange d'informations entre la Commission des animaux aquatiques et le Groupe de travail sera établie par les secrétariats.
- Les projets d'ordre du jour de la Commission et du Groupe de travail seront partagés avant les réunions afin de déterminer si certains sujets présentent un intérêt pour les autres parties.
- Les membres de la Commission et du Groupe de travail peuvent être invités à leurs réunions respectives portant sur des points spécifiques, mais pas sur une base régulière.
- Les secrétariats veilleront à partager les liens vers les rapports finaux de la Commission et du Groupe de travail.

12. Vaccination des animaux de haute valeur pour la conservation

Le Groupe de travail a mis à jour le document « Vaccination des animaux de haute valeur pour la conservation » en tenant compte des commentaires émis par la Commission scientifique en 2020, qui incluaient l'utilisation comme modèle du document d'orientation d'AUSVET « Risk-based assessment of disease control options for rare and valuable animals » (« Évaluation fondée sur les risques des options de lutte contre les maladies pour les animaux rares et de grande valeur »).

Le Groupe de travail a reconnu toute la difficulté de produire des lignes directrices pour chacune des maladies transfrontalières et a donc proposé de recourir à des principes plus généraux susceptibles d'aider l'Autorité compétente dans sa prise de décisions. Si la Commission scientifique le juge nécessaire, le document pourrait être étendu afin de fournir davantage d'informations en utilisant le document d'orientation AUSVETPLAN comme modèle. Le Groupe de travail serait heureux d'avancer sur ce sujet si nécessaire.

Action proposée

- Le document sera présenté à la Commission scientifique lors de sa prochaine réunion en février 2022.

13. Questions diverses

Centres collaborateurs sur la santé de la faune sauvage

Le Groupe de travail a été informé qu'un réseau de Centres collaborateurs travaillant sur la faune sauvage serait développé en 2022. Les Centres collaborateurs ont été contactés et la plupart ont accepté de faire partie de ce réseau. Une première réunion sera organisée au premier trimestre 2022. Un point de la situation sera présenté au Groupe de travail lors de sa réunion en juin.

Le Groupe de travail a également été averti de l'intention de l'Australie d'apporter son aide en développant un Centre collaborateur consacré à la santé de la faune sauvage.

14. Date de la prochaine réunion

Le Groupe de travail a proposé les dates suivantes pour sa prochaine réunion : du mardi 14 au vendredi 17 juin 2022.

15. Adoption du rapport

Le rapport a été adopté par le Groupe de travail.

.../Annexes

RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OIE SUR LA FAUNE SAUVAGE

Réunion virtuelle, 7-10 décembre 2021

1. **Résumé**
 2. **Ouverture de la réunion**
 3. **Adoption de l'ordre du jour et désignation du rapporteur**
 4. **Informations sur les réunions de la Commission scientifique pour les maladies animales, de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres et des Groupes *ad hoc* pertinents**
 - 4.1. Commission scientifique
 - 4.2. Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres
 - 4.3. Groupe *ad hoc* sur la réduction du risque d'événements de propagation des maladies sur les marchés de faune sauvage et le long de la chaîne d'approvisionnement
 5. **Données sanitaires**
 - 5.1. Présentation des résultats de l'enquête auprès des Points focaux nationaux de l'OIE pour la faune sauvage
 - 5.2. Présentation de la solution provisoire de notification
 - 5.3. Présentation de la perspective à long terme pour la notification des maladies
 6. **Atelier de l'OIE à la Conférence de la Wildlife Disease Association (août 2022)**
 7. **Cadre de l'OIE en faveur de la santé de la faune sauvage**
 8. **Mécanismes visant à aider les Membres à gérer les événements sanitaires dans la faune sauvage**
 - 8.1. Situation concernant les orientations ou lignes directrices existantes sur la gestion des événements de mortalité de la faune sauvage
 - 8.2. Conclusion pour faire valoir l'une d'elles ou en rédiger de nouvelles
 9. **Faciliter le transport des échantillons prélevés dans la faune sauvage à des fins de diagnostic**
 10. **Réseau des Points focaux nationaux de l'OIE pour la faune sauvage**
 - 10.1. Ateliers de formation intermédiaire virtuelle dans les cinq régions de l'OIE à travers le monde organisés en septembre 2021 : résultats
 - 10.2. Présentation du mandat actualisé des Points focaux nationaux de l'OIE pour la faune sauvage
 11. **Santé de la faune sauvage et des animaux aquatiques**
 12. **Vaccination des animaux de haute valeur pour la conservation**
 13. **Questions diverses**
 14. **Date de la prochaine réunion**
 15. **Adoption du rapport**
-

RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OIE SUR LA FAUNE SAUVAGE

Réunion virtuelle, 7-10 décembre 2021

Liste des participants

MEMBRES

Dr William B. Karesh (*Président*)
Executive Vice President for Health and
Policy EcoHealth Alliance / Wildlife Trust
520 Eighth Avenue, Suite 1200
New York, NY. 10018
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Dr Markus Hofmeyr
Program Officer
Environment Programme
Wildlife Conservation & trade
Oak Philanthropy (UK) Ltd
3rd Floor, 43 Palace Street
Londres SW1E 5HL
ROYAUME-UNI

Dr Rupert Woods
Suite E 34 Suakin Drive
Mosman, NSW 2088
AUSTRALIE

Dre Marcela Uhart
Latin America Program
One Health Institute
School of Veterinary Medicine
University of California, Davis
Los Alerces 3376
Puerto Madryn, Chubut (9120)
ARGENTINE

Dr Jonathan Sleeman
US Geological Survey
US Department of Interior
National Wildlife Health Center
6006 Schroeder Road
Madison, Wisconsin 53711
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Prof. Koichi Murata
Department of Wildlife Science
College of Bioresource Sciences
Nihon University
1866 Kameino, Fujisawa
Kanagawa 252-8510
JAPON

Prof. Marie-Pierre Ryser-Degiorgis
Head of the FIWI Wildlife Group
Centre for Fish and Wildlife Health (FIWI)
Dept. Infectious Diseases and Pathobiology
Vetsuisse Faculty, University of Bern
Postfach, Länggass-Str. 122
CH-3001 Berne
SUISSE

OBSERVATEUR

Dr Mischeck Mulumba
ARC-Ondertsepoort Veterinary Institute
Private Bag X5
Onderstepoort
Pretoria, 0110
AFRIQUE DU SUD

SIÈGE DE L'OIE

Dr Keith Hamilton
Chef
Service de la Préparation et de la Résilience
wildlife@oie.int

Dre Tiggy Grillo
Chargée scientifique du programme de santé
de la faune
Service de la Préparation et de la Résilience
wildlife@oie.int

Dr Paolo Tizzani
Épidémiologiste
Service d'Information et d'analyse de la
santé animale mondiale
wildlife@oie.int

Dr François Diaz
Chargé de mission
Service de la Préparation et de la Résilience
wildlife@oie.int

Dre Sophie Muset
Chargée de projet du programme de santé de
la faune
Service de la Préparation et de la Résilience
wildlife@oie.int

Dre Mariana Delgado
Stagiaire
Service de la Préparation et de la Résilience
wildlife@oie.int

RAPPORT DE LA REUNION DU GROUPE AD HOC DE L'OIE
SUR LA REDUCTION DU RISQUE D'EVENEMENTS DE PROPAGATION DES MALADIES
SUR LES MARCHES DE FAUNE SAUVAGE ET LE LONG DE LA CHAINE D'APPROVISIONNEMENT
Réunion virtuelle, 8-10 juin 2021

1. Ouverture de la réunion

Le Groupe *ad hoc* de l'OIE sur la réduction du risque d'événements de propagation des maladies sur les marchés de faune sauvage et le long de la chaîne d'approvisionnement a tenu une réunion virtuelle du 8 au 10 juin 2021, organisée par le Siège de l'OIE situé à Paris.

Le Docteur Keith Hamilton, Chef du Service de la préparation et de la résilience, a souhaité la bienvenue aux participants au nom de la Docteure Monique Eloït, Directrice générale de l'OIE. Il a donné des informations sur le contexte ayant servi de catalyseur pour réunir le Groupe en vue de la tâche à accomplir. Avant la pandémie de COVID-19, des discussions internes au sein de l'OIE avaient mis en évidence la nécessité de mieux intégrer la prise en considération de la santé de la faune sauvage dans les normes et lignes directrices de l'OIE. L'émergence du COVID-19 a mis davantage encore en lumière le besoin de répondre aux risques liés aux maladies émergentes à l'interface homme-animal-environnement grâce à une meilleure intégration de la gestion de la santé de la faune sauvage dans les activités principales de l'OIE. Consciente de la nécessité d'une consultation plus approfondie, l'OIE a élaboré un [questionnaire](#) afin de recueillir les points de vue et perspectives des Autorités vétérinaires des Membres de l'OIE sur le rôle des Services vétérinaires dans la gestion de la santé de la faune sauvage. La fourniture de normes et de lignes directrices pratiques ainsi que la formation ont été identifiées comme des activités essentielles, par lesquelles l'OIE peut apporter un soutien à ses membres. L'OIE a également consulté un certain nombre de partenaires et d'organisations multilatérales, ce qui a débouché sur l'élaboration du [Cadre de l'OIE en faveur de la santé de la faune sauvage](#).

En avril 2020, le [Groupe de travail de l'OIE sur la faune sauvage a publié une déclaration](#) portant sur le commerce des animaux sauvages en mettant en relief les complexités, les avantages et les enjeux du secteur. Cette déclaration reconnaît que la surexploitation (ou l'exploitation non durable) de la faune sauvage contribue à l'appauvrissement de la biodiversité, nuit à la conservation des espèces, entraîne l'épuisement des ressources naturelles à l'échelle mondiale, peut constituer une menace pour la santé et le bien-être des animaux et est susceptible de causer de graves problèmes de santé publique. Néanmoins, il est également mentionné que la faune sauvage est une source importante de protéines et de revenus, qui assure les moyens de subsistance de nombreuses communautés locales ou rurales vulnérables.

Il est clairement nécessaire : 1) de renforcer le commerce légal et responsable ainsi que l'utilisation durable de la faune sauvage ; 2) d'apporter un soutien supplémentaire aux autorités compétentes afin d'améliorer la sécurité biologique et les mesures sanitaires ; 3) de réduire les risques de transmission des maladies ; 4) d'améliorer la santé et le bien-être des animaux ainsi que la conservation de la biodiversité. Cela requiert une approche reposant sur des principes réglementaires. Avec le soutien financier du gouvernement australien, l'OIE a réuni ce Groupe *ad hoc* (GAH) pour élaborer des orientations scientifiques sur la réduction du risque d'événements de propagation des maladies sur les marchés de faune sauvage et le long de la chaîne d'approvisionnement ainsi que pour soutenir et promouvoir leur mise en œuvre.

Avant le début du travail du Groupe, le Docteur Craig Stephen a été engagé par l'OIE pour procéder à [un examen rapide des données probantes sur la gestion du risque d'émergence de maladies dans le commerce des animaux sauvages](#). Cet examen a mis l'accent sur l'existence de lacunes et de biais importants dans les données probantes actuelles relatives au commerce des animaux sauvages et à l'émergence de maladies. Par ailleurs, l'analyse a constaté l'absence d'évaluations systématiques ou d'études d'impact recensant les options de gestion des risques, un élément nécessaire pour définir les politiques et pratiques les plus efficaces, efficaces, acceptables et durables en vue de réduire les risques de maladies émergentes. Il a été reconnu que les solutions de gestion des risques doivent tenir compte des différences de contexte et de déterminants socioécologiques et savoir s'y adapter ; elles ne peuvent pas reposer uniquement sur une approche centrée sur les animaux domestiques. Le Groupe a été invité à prendre en considération l'étude menée par le Docteur Craig Stephen

ainsi que d'autres documents complémentaires (p. ex., documents d'orientation, déclarations, rapports¹) en lien avec le risque de transmission des maladies entre espèces et le commerce des animaux sauvages. Les orientations provisoires conjointes OMS/OIE/PNUE sur la [Réduction des risques pour la santé publique associés à la vente de mammifères sauvages vivants sur les marchés alimentaires traditionnels](#) en sont un bon exemple, qui portent uniquement sur les animaux sauvages vivants utilisés à des fins d'alimentation sur les marchés alimentaires traditionnels.

Le Docteur Francisco D'Alessio, Adjoint au Chef du Service des normes, a donné au Groupe un aperçu du processus d'établissement des normes de l'OIE par comparaison avec l'élaboration d'orientations. Les normes actuelles de l'OIE incluent le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* et le *Code sanitaire pour les animaux aquatiques*, le *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres* ainsi que le *Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques*. Chaque code aborde la sécurité des échanges commerciaux, la lutte contre les maladies, la santé animale et les zoonoses ainsi que le bien-être animal. Ces manuels proposent une approche harmonisée du diagnostic des maladies en décrivant des techniques de diagnostic de laboratoire reconnues à l'échelle internationale. Le processus d'établissement des normes est inclusif, scientifique et repose sur le consensus. Il est entrepris dans le cadre de nombreux cycles de consultation et se conclut par leur adoption par les Membres de l'OIE lors de l'Assemblée générale annuelle, qui les mettent ensuite en œuvre, ce qui peut prendre plusieurs années. De leur côté, si les orientations de l'OIE doivent toujours s'aligner sur son mandat et répondre aux besoins de ses Membres, elles offrent une plus grande souplesse et peuvent être produites dans des délais plus rapides. Il a été signalé que les risques associés aux agents pathogènes touchant les animaux, y compris les agents zoonotiques, relevaient du mandat de l'OIE. En ce qui concerne la sécurité sanitaire des aliments, les activités normatives de l'OIE dans ce domaine se concentrent sur l'identification et la maîtrise des dangers potentiels avant l'abattage des animaux ou la première transformation de leurs produits (viande, lait, œufs, etc.) pouvant générer des risques pour les consommateurs, l'établissement de normes alimentaires pour protéger la santé humaine et garantir des pratiques équitables dans le commerce alimentaire relevant du mandat du Codex Alimentarius.

Pour résumer, l'OIE souhaite élaborer des lignes directrices provisoires en vue d'atténuer les risques d'événements de propagation des maladies, en s'appuyant sur les meilleures pratiques et les données probantes actuellement disponibles. Elles intégreront de préférence des outils et des orientations pour la mise en œuvre, seront axées sur les résultats et refléteront une approche systémique. Par ailleurs, il faudra trouver des options de suivi et d'évaluation de l'efficacité de la mise en œuvre afin de fournir des données probantes pour les futures mesures affinées d'atténuation des risques et d'éviter des conséquences imprévues. À long terme, l'objectif est d'étudier la possibilité et la manière d'intégrer des orientations relatives à la santé de la faune sauvage (y compris le risque de transmission d'agents pathogènes) et au commerce des animaux sauvages dans les normes actuelles de l'OIE.

Il est prévu d'élaborer ces lignes directrices lors d'une série de réunions virtuelles organisées au cours des 6 à 9 prochains mois, la présente réunion ayant pour objectif principal de discuter et de convenir du public cible, du champ d'application, de la structure et du contenu. Le Groupe a été encouragé à adopter une approche novatrice tout en restant réaliste quant aux possibilités de réalisation, compte tenu du délai imparti et des données disponibles à l'heure actuelle.

2. Désignation du président et du rapporteur et adoption du mandat et de l'ordre du jour

La réunion était présidée par le Docteur William Karesh et la Docteure Marcela Uhart a été nommée rapporteur. L'ordre du jour adopté et la liste des participants figurent respectivement aux [Appendices I et II](#) du présent rapport.

3. Champ d'application des lignes directrices

3.1. Public cible

Le Groupe a discuté d'une série de publics cibles, faisant observer que leur diversité nécessiterait probablement une approche multidimensionnelle ou à plusieurs niveaux. Il serait utile d'inclure une description succincte de chaque groupe cible et de la manière dont il peut se servir des lignes directrices. Par exemple, les orientations relatives aux interventions et aux techniques pratiques de réduction des risques pourraient viser un changement de comportement individuel du personnel de première ligne, du secteur privé et des utilisateurs finaux, tandis que les orientations portant sur l'appréciation des risques, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation, l'analyse des lacunes en matière de capacités et la communication seraient essentielles pour les autorités ayant un mandat

¹ Notamment, par exemple : [Réduction des risques pour la santé publique associés à la vente de mammifères sauvages vivants sur les marchés alimentaires traditionnels](#) (orientations provisoires publiées par l'OMS, l'OIE et le PNUE le 12 avril 2021) ; [Prévenir de prochaines pandémies – Zoonoses et comment briser la chaîne de transmission](#) (série PNUE-ILRI) ; [Rapport d'atelier de l'IPBES sur la biodiversité et les pandémies](#).

lié à la santé animale, à la gestion de la faune sauvage et à la santé publique (Services vétérinaires inclus). La possibilité d'envisager des stratégies de formation et de communication pour des groupes cibles spécifiques une fois les lignes directrices établies a été mentionnée. Une discussion plus approfondie sur le déploiement des lignes directrices a fait ressortir la nécessité d'identifier les principales parties prenantes ayant des perspectives différentes, les champions motivés ainsi que les responsables de la mise en œuvre et des budgets associés. La promotion multisectorielle sera capitale étant donné que les responsabilités ne relèvent pas toutes des mêmes autorités et instruments juridiques.

Les publics cibles clés identifiés pour ces lignes directrices sont les autorités gouvernementales nationales chargées de la santé animale, de la santé publique, de la gestion de la faune sauvage, du commerce des animaux sauvages et de l'application de la loi, ainsi que le personnel de première ligne tout au long de la chaîne de valeur du commerce des animaux sauvages. La coopération avec les autorités gouvernementales nationales ayant un mandat dans le domaine de la santé animale, de la gestion de la faune sauvage, du commerce des animaux sauvages et de l'application de la loi est un élément crucial pour sensibiliser, garantir l'adoption de la réglementation existante, permettre la mise en œuvre par les travailleurs de première ligne et promouvoir les réformes juridiques éventuellement nécessaires. Ces acteurs sont décrits ci-après.

Autorités gouvernementales nationales dont les mandats sont liés à la santé animale, à la santé publique, à la gestion de la faune sauvage, au commerce des animaux sauvages et à l'application de la loi : Autorités vétérinaires et de santé animale (y compris Délégués de l'OIE et Points focaux nationaux de l'OIE pour la faune sauvage) ; autorités chargées de la sécurité sanitaire des aliments et de la santé publique ; autorités et secteurs responsables de la biodiversité, de l'environnement et des ressources naturelles (p. ex. faune sauvage, conservation, sylviculture, pêche, selon les cas) ; Autorités scientifiques et de gestion de la CITES ; autorités douanières et portuaires (niveau de gestion) ; autorités responsables des marchés et des échanges commerciaux dans le pays (niveau décisionnel/de gestion) ; application de la loi (niveau décisionnel) ainsi que gestion de la faune sauvage/des forêts.

Personnel de première ligne/praticiens : agents des douanes, des forces de l'ordre et des autorités portuaires ; agents et inspecteurs des autorités responsables des marchés et des échanges commerciaux ; agents de police ; responsables de la gestion de la faune sauvage/des forêts ; responsables de l'application des lois environnementales/de conservation ; Services vétérinaires ; inspecteurs de la sécurité sanitaire des aliments ; auditeurs et inspecteurs de la santé et du bien-être des animaux ; commerçants et utilisateurs d'animaux sauvages (marchés intérieurs et internationaux, élevages, prélèvement/chasse, transformation, fournisseurs et autres acteurs le long de la chaîne d'approvisionnement) ; secteurs de l'agriculture et de l'élevage ; secteur de la faune sauvage (élevages d'animaux sauvages, élevage en captivité, installations d'élevage, zoos et centres de sauvetage) ; praticiens et chercheurs sur le terrain ; médecins et personnel médical ; personnel chargé du transit, du chargement et du transport.

Les populations autochtones et communautés locales (subsistance) ainsi que les utilisateurs finaux/consommateurs urbains dans les villes de province et les métropoles sont également considérés comme un public cible clé de ces lignes directrices.

Le secteur privé, les bailleurs de fonds, les agences d'aide et les banques de développement, les ministères des Finances, les chambres de commerce et la société civile sont d'autres groupes cibles jugés influents. Ces publics ont été identifiés pour leurs conseils de haut niveau en vue de promouvoir l'adoption, de mettre en œuvre le changement et d'apporter un soutien financier ainsi qu'en matière de renforcement des capacités aux juridictions et aux secteurs déterminés par l'analyse des écarts.

Secteur privé et société civile, notamment individus, groupes et organisations (utilisateurs finaux) : commerçants d'animaux sauvages (entreprises, c'est-à-dire magasins d'animaux exotiques, fabricants) ; secteur du transport/transit (p. ex., Association du transport aérien international [IATA] et Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés [FIATA]) ; zoos ; amateurs/propriétaires d'animaux exotiques (commerce légal) ; grand public et communautés (p. ex., animaux vivants, médecine traditionnelle ou encore produits issus de la faune sauvage et leurs dérivés, tels que viande, peaux, fourrure).

Organisations multilatérales, accords commerciaux et conventions : collaboration entre l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; conventions relatives à la biodiversité (p. ex., Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction [CITES], Convention sur les espèces migratrices [CMS], Convention sur la diversité biologique [CDB], Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages, et autres s'il y a lieu) ; agences intergouvernementales concernées (p. ex., Office des Nations Unies contre la drogue et le crime [ONUDC]) ; Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) ; Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée [CTOC] ; Organisation mondiale des douanes (OMD) ; signataires d'accords commerciaux régionaux pertinents.

3.2. Risques à examiner

Les risques à examiner dans les lignes directrices provisoires ont été abordés (p. ex. voies de risque ; type d'animaux sauvages, en liberté ou en élevage ; type de produits issus de la faune sauvage ; commerce légal ou illégal de faune sauvage ; utilisation à des fins commerciales ou non commerciales).

L'existence de nombreux facteurs externes et de points de transmission susceptibles de faire l'objet de stratégies d'intervention ou d'atténuation a été reconnue ; la mesure dans laquelle chaque élément sera abordé dans les lignes directrices sera guidée par le champ d'application (décrit ci-après). La discussion sur les risques a permis d'étudier si les lignes directrices examineraient la prévention des maladies, la résilience sanitaire de la faune sauvage, les moteurs du changement social ou plus particulièrement les risques de transmission des maladies en première ligne. Par exemple, il est possible d'élaborer des lignes directrices pour la mise en œuvre de systèmes d'information sanitaire permettant de guider les activités de surveillance, d'identifier les risques de maladies de manière précoce et de s'attaquer aux causes profondes de la transmission entre espèces (p. ex. en limitant les perturbations systémiques dues à l'utilisation des terres ou à l'évolution de la production animale). Le Groupe a estimé qu'il fallait promouvoir une telle initiative, car elle serait non seulement bénéfique, mais viendrait aussi compléter les lignes directrices. Il examinera dans quelle mesure ces aspects seront abordés dans le cadre du travail entrepris.

Le Groupe a convenu qu'il fallait se concentrer sur une approche fondée sur les risques prenant en considération la population d'origine, la localisation, les taxons hôtes, les activités, les interfaces clés ainsi que l'environnement tout au long de la chaîne d'approvisionnement générique de faune sauvage (voir Figure 1) et le type de produit (p. ex., viande, peau, fourrure, médicament, animal vivant). Outre la nécessité d'intégrer les probabilités de risque, lorsqu'elles existent, il serait utile de mettre en évidence le gradient de risque (p. ex., allant des animaux vivants à haut risque aux produits transformés à plus faible risque). Il a été reconnu que le commerce des animaux sauvages, qu'il soit légal ou illégal, à des fins commerciales ou non commerciales, réglementé ou non réglementé, comportait un risque intrinsèque de propagation des maladies. Les lignes directrices ne doivent pas se focaliser sur l'une ou l'autre de ces situations, mais être élaborées dans l'optique d'une application à l'ensemble du commerce de la faune sauvage et tout au long de la chaîne d'approvisionnement. De plus, le risque varie en fonction de l'agent pathogène (p. ex., certains ont une plus grande résistance à la dégradation, aux différentes voies de transmission).

Le champ d'application à considérer inclut les agents pathogènes infectieux à toutes les interfaces où la transmission directe, indirecte ou vectorielle entraîne un risque de propagation des maladies à l'homme, aux animaux domestiques ou à la faune sauvage. Le Groupe a convenu qu'une approche de réduction des risques multiples (c'est-à-dire « Une seule santé ») était requise, axée sur les animaux sauvages et les animaux sauvages captifs (zoos, animaux de compagnie, etc.)² liés au commerce de la faune sauvage. Les animaux féroces ont cependant été considérés comme hors du champ d'application.

La méthode reposant sur les principes HACCP (analyse des risques et maîtrise des points critiques) a été mentionnée comme point de départ utile pour les orientations. Le Groupe a également reconnu le besoin d'appliquer des approches de précaution, notamment en raison du niveau d'incertitude scientifique concernant l'efficacité, l'efficience, l'acceptation et la viabilité des politiques et pratiques de réduction des risques de maladies émergentes (comme indiqué dans l'analyse du Docteur Craig Stephen). Dans l'idéal, il faudrait compléter cela par des orientations pour une approche systématique du suivi des schémas de production et de consommation (de protéines animales) à l'échelle du système (national et international), venant s'ajouter aux stratégies destinées à identifier les changements critiques qui accroissent les probabilités de propagation.

3.3. Types d'environnements ou contextes de mise en œuvre des lignes directrices

Les types d'environnements ou contextes de mise en œuvre des lignes directrices (échanges, transport, capture, élevage, commercialisation, prélèvement, consommation, chaîne d'approvisionnement, etc.) ont également été examinés.

Le Groupe a fait observer que l'infographie (Figure 1) élaborée par le Docteur Craig Stephen dans son examen rapide des risques constituait un excellent exemple de chaîne d'approvisionnement générique de faune sauvage et incluait la plupart des contextes et environnements critiques devant être abordés dans ces lignes directrices. En effet, même si les chaînes d'approvisionnement de faune sauvage peuvent être beaucoup plus complexes que ne l'illustre le diagramme, avec des boucles multiples se répétant à certains stades, l'infographie fournit un diagramme concret des points clés à maîtriser.

² Remarque : il sera nécessaire de définir clairement les termes « faune sauvage », « animaux sauvages » et « animaux sauvages captifs » dans les lignes directrices, à la lumière des définitions de l'OIE.

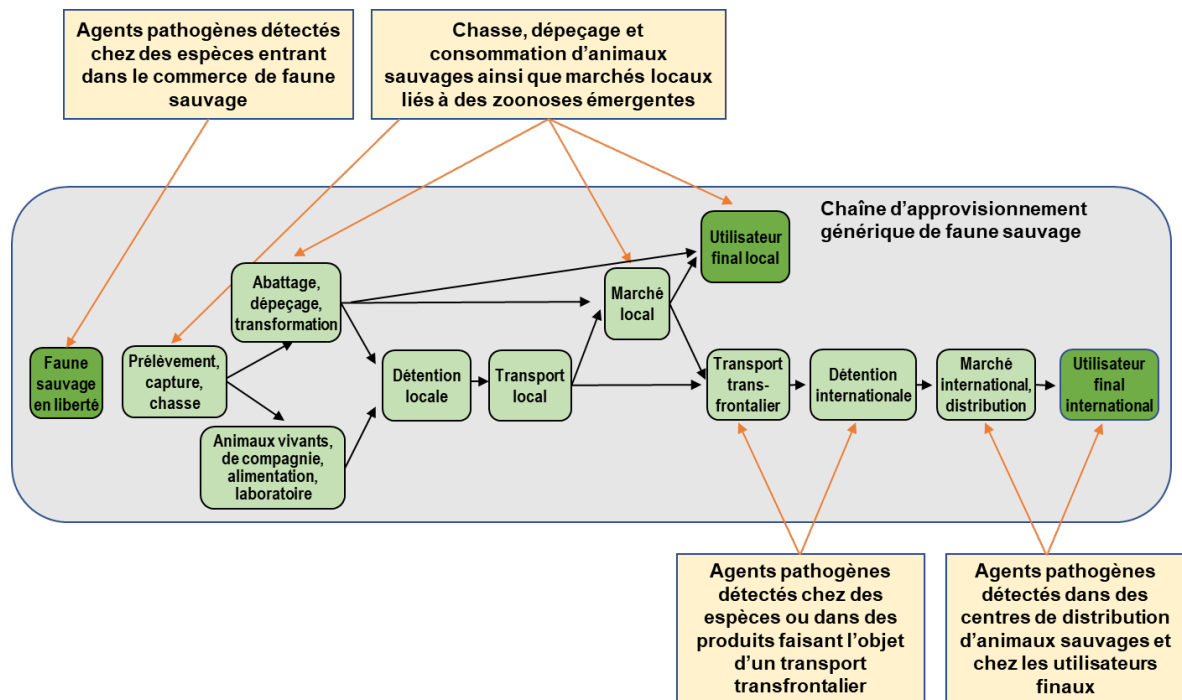


Figure 1. Chaîne d'approvisionnement générique de faune sauvage [Source : Dr John Berezowski in Stephen C, Berezowski J et al. 2021. Rapid Review of Evidence on Managing the Risk of Emerging Diseases in the Wildlife Trade. Préparé pour le Service de la préparation et de la résilience de l'OIE.]

4. Structure et contenu des lignes directrices

Les sections sur le contexte et la mise en situation devraient : mettre en évidence les complexités du commerce et de la chaîne d'approvisionnement de faune sauvage ; décrire les similitudes, différences et interdépendances avec le commerce des animaux domestiques ; donner des exemples d'effets possibles en amont et en aval des interventions mises en œuvre ; proposer un langage commun pour favoriser la promotion et l'engagement.

Ces lignes directrices doivent fournir des orientations concrètes, pragmatiques, souples et pratiques pour que les pays puissent les appliquer de manière efficace sur le terrain. Les diagrammes de décision, les infographies et les modèles de métaguide ont été abordés. Les modèles de santé humaine relatifs à d'autres questions complexes (comme le tabagisme) ont été évoqués, notamment le modèle de promotion de la santé et de réduction des risques de l'OMS.

Le recours à un métaguide est une approche (voir Appendice III) qui aiderait les juridictions à réaliser leur propre évaluation des risques ; à identifier les points critiques à maîtriser ; à planifier et à mettre en œuvre les interventions ainsi qu'à les suivre, les évaluer et les tester. Une « boîte à outils » incluant un arbre de décision faciliterait l'identification des instruments et options disponibles tout en orientant les pays dans le choix des plus appropriés en fonction des contextes socioécologiques, sociopolitiques et/ou culturels particuliers. Des outils d'évaluation des risques permettraient d'adapter les lignes directrices aux risques spécifiques et au contexte en matière de capacités en fournissant des approches adaptables, souples et durables, susceptibles d'être mises en œuvre avec succès. Un tel cadre donnerait aux utilisateurs la possibilité de sélectionner les outils pertinents en fonction de leurs préférences, de leurs capacités, des besoins identifiés et des risques spécifiques. L'inclusion d'outils déjà en place pour le commerce des animaux domestiques pourrait faciliter la coopération avec les Autorités vétérinaires, par exemple le fait de s'appuyer sur les informations déjà disponibles, notamment certains chapitres du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE. Les lignes directrices doivent à la fois apporter des orientations techniques, en puisant dans les meilleures pratiques actuelles en matière d'interventions et de techniques de réduction des risques à différents points de la chaîne d'approvisionnement, et fournir des outils expliquant comment mettre en œuvre ces orientations techniques. Des orientations et outils visant à faciliter l'évaluation et le suivi ainsi qu'à identifier les lacunes critiques en matière de capacités seraient également utiles. Une évaluation et un suivi approfondis puis un partage des enseignements tirés dans des contextes spécifiques pourraient faciliter les boucles de rétroaction permettant de déterminer les interventions efficaces et de réaliser un cycle complet de la théorie du changement. Parmi les difficultés identifiées figurent la nécessité de compléter l'adoption des lignes directrices et les changements connexes par un renforcement des capacités.

Ces lignes directrices doivent établir des critères de référence transparents et des normes minimales pour encourager leur adoption à l'échelle nationale, transfrontalière et régionale tout en mentionnant la nécessité de trouver un équilibre entre d'une part les interventions normatives axées sur la réglementation et la responsabilité et d'autre part l'adaptabilité, la flexibilité et la pérennité. De nombreuses stratégies d'intervention et d'atténuation devant encore démontrer leur efficacité à réduire la propagation due au commerce et à la chaîne d'approvisionnement de faune sauvage, les conseils normatifs pourront être limités au début et s'appuyer sur des stratégies ayant fait leurs preuves dans le commerce des animaux domestiques et de leurs produits ainsi que sur l'application d'approches de précaution établies.

Il a été signalé que les lignes directrices provisoires constitueraient un point de départ permettant de définir et de faire progresser un ensemble plus vaste de travaux.

Projet de table des matières :

- Résumé analytique / Résumé de haut niveau
- Introduction / Contexte / Mise en situation
- Terminologie et définitions, p. ex. définir « animaux sauvages », « animaux sauvages captifs » (élevage, zoo, animaux de compagnie, etc.), « santé de la faune sauvage », etc. Le Groupe a fait remarquer qu'il était important d'utiliser des termes clairement définis dans les orientations et de s'aligner sur les définitions des Codes et Manuels de l'OIE.
- Champ d'application
- Objectif, buts visés et limites
- Aperçu des orientations et documents clés déjà disponibles, notamment normes, lignes directrices et manuels de formation de l'OIE, de la FAO, de l'OMS, du PNUE, etc.
- Public visé et portée potentielle : décrire la manière dont chaque public peut utiliser/interagir avec les lignes directrices
- Approche de l'évaluation des risques et analyse : s'appuyer sur les lignes directrices déjà élaborées en plus des cadres de risque spécifiquement élaborés pour le secteur du commerce de faune sauvage (p. ex., Sleeman et al. (en préparation)).
- Aperçu des outils, des interventions et des techniques de réduction des risques : mesures de sécurité biologique et mesures sanitaires, amélioration de la santé et du bien-être des animaux, etc.
- Orientations spécifiques fournies au moyen de l'infographie sur la chaîne de valeur de la faune sauvage et faisant appel à une approche de précaution³ en complément des principes HACCP.

En prenant pour base l'infographie de la chaîne d'approvisionnement générique (voir Figure 1), définir une série de sections abordant les éléments suivants par rapport à l'infographie. Possibilité de zoomer sur des milieux clés, des points de la chaîne d'approvisionnement et/ou des environnements pour se concentrer sur des outils, techniques, exemples ou lacunes spécifiques.

Dans la mesure où un certain nombre de techniques de réduction des risques et de stratégies d'intervention sont semblables dans différents contextes, le Groupe a mentionné la possibilité de développer un outil interactif ou d'élaborer une matrice des risques et des interventions/techniques d'atténuation des risques.

- Populations à risque et niveaux de risque associés
- Types de risques et exemples
- Interventions et stratégies de réduction des risques de maladies, y compris critères de référence/normes minimales
- Liens vers les orientations actuelles déjà disponibles (combinaison/liens possible avec point précédent)
- Points de variation, p. ex., manière dont un point spécifique de la chaîne d'approvisionnement peut varier en fonction des facteurs de risque associés et de la réalité régionale.
- Ensemble de compétences, possibilités de formation et exigences en matière de capacités
- Possibilités de surveillance et de suivi
- Interventions réglementaires/autorités responsables et tenues de rendre des comptes
- Interventions non réglementaires, en particulier sensibilisation et éducation des parties prenantes

³ Remarque : une définition de travail du terme « approche de précaution » applicable à ces lignes directrices ainsi qu'au commerce et à la chaîne d'approvisionnement de faune sauvage sera élaborée.

- Outils et orientations pour le suivi et l'évaluation parmi une série d'indicateurs et de critères de référence potentiels. Par exemple, suivi et évaluation de l'adoption et de la conformité, évolution des indicateurs commerciaux relatifs à la faune sauvage (p. ex., volume), conséquences imprévues et/ou abandon progressif de certaines pratiques. De nombreuses approches ont été examinées, notamment l'utilisation des données déjà saisies à l'heure actuelle (TRAFFIC, CITES, INTERPOL, etc.) et/ou la surveillance des maladies de la faune sauvage, en vue d'identifier des techniques d'atténuation efficaces. Les systèmes de mesure et indicateurs clés doivent être liés à des résultats vérifiables. Il a été indiqué que cette section pouvait permettre d'intégrer des conseils généraux dans les lignes directrices, mais que le développement d'outils de suivi et d'évaluation efficaces était un travail à part entière et n'entrait pas dans le champ d'application défini.
- Outils pour identifier les lacunes et les exigences en matière de capacités (p. ex., outils PVS de l'OIE pour l'évaluation des performances des Services vétérinaires, processus d'évaluation externe conjointe [EEC] de l'OMS)
- Conseils pour la mise en œuvre, la communication des risques et la formation
- Autres considérations, le cas échéant.

5. Programme de travail après la réunion

Le Groupe a décidé d'avancer au moyen d'une série de réunions virtuelles et d'une correspondance par l'intermédiaire d'un dossier dédié sur Internet. La deuxième réunion sera organisée en septembre 2021.

6. Finalisation du rapport

Le rapport a été finalisé et adopté par le Groupe quelques semaines après la réunion par communication électronique.

.../Appendices

**REUNION DU GROUPE AD HOC DE L'OIE
SUR LA REDUCTION DU RISQUE D'EVENEMENTS DE PROPAGATION DES MALADIES
SUR LES MARCHES DE FAUNE SAUVAGE ET LE LONG DE LA CHAINE D'APPROVISIONNEMENT**

Réunion virtuelle, 30 septembre 2021

1. Ouverture et objectif de la réunion

Le Groupe *ad hoc* de l'OIE sur la réduction du risque d'événements de propagation des maladies sur les marchés de faune sauvage et le long de la chaîne d'approvisionnement a tenu sa deuxième réunion virtuelle le 30 septembre 2021, organisée par le Siège de l'OIE situé à Paris. La première réunion du Groupe avait eu lieu en juin 2021.

Le Docteur William Karesh, président du Groupe, a souhaité la bienvenue aux participants.

Lors de la précédente réunion, le Groupe avait reçu des informations sur le contexte ayant servi de catalyseur pour réunir le Groupe dans le but d'élaborer des lignes directrices et des bonnes pratiques afin d'atténuer les risques de propagation des maladies en s'appuyant sur les données probantes actuellement disponibles.

Le Docteur Karesh a souligné que l'objectif de cette réunion était de progresser et d'organiser le travail du Groupe, notamment en attribuant la responsabilité de la rédaction des sections du produit final, et a confirmé le calendrier des réalisations.

2. Désignation du rapporteur

La réunion était présidée par le Docteur William Karesh et le Docteur Jonathan Sleeman a été nommé rapporteur.

3. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe a adopté l'ordre du jour en y ajoutant une présentation ; celui-ci et la liste des participants figurent respectivement aux Appendices I et II du présent rapport.

4. Présentation des résultats de la réunion de juin 2021

La Docteure Tiggy Grillo a présenté les résultats de la réunion précédente. Cette présentation a de nouveau mis l'accent sur le contexte catalyseur pour le travail du Groupe et a résumé les principaux éléments abordés au cours de la première réunion, notamment le public cible des lignes directrices, le périmètre des risques à examiner, l'utilisation de l'infographie de la chaîne d'approvisionnement générique (figure 1) comme base pour définir une série de sections clés ainsi que la structure et le contenu des lignes directrices.

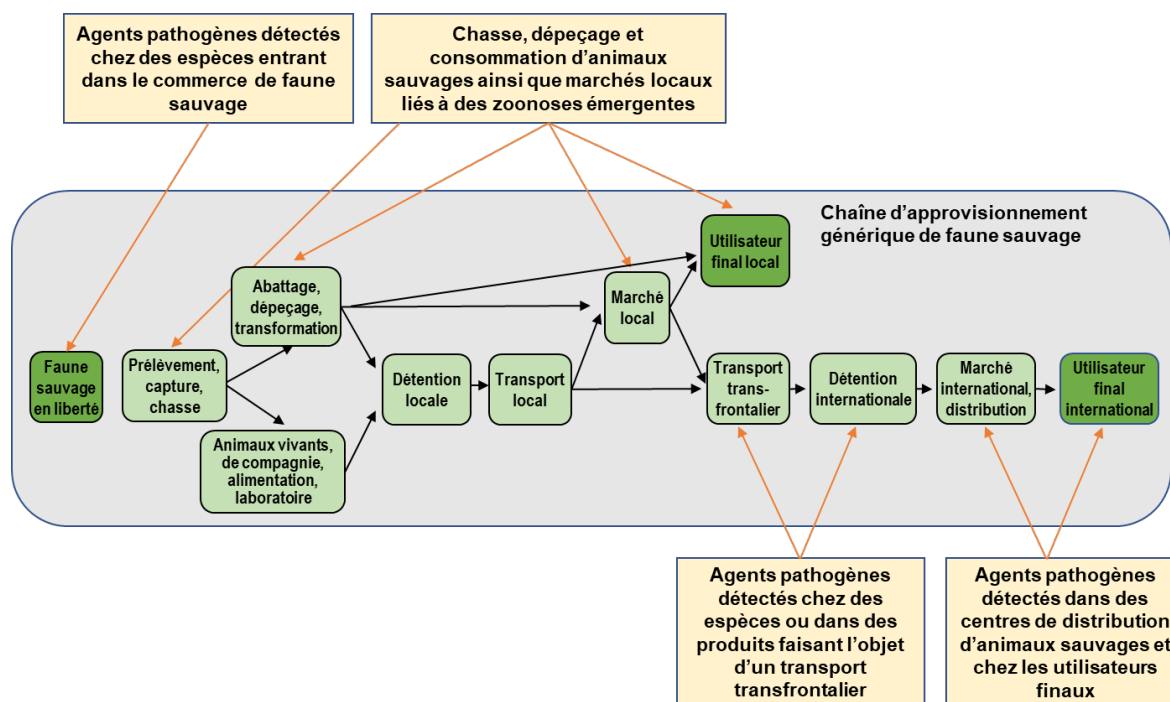


Figure 2. Chaîne d'approvisionnement générique de faune sauvage [Source : Dr John Berezowski in Stephen C. Berezowski J et al. 2021. Rapid Review of Evidence on Managing the Risk of Emerging Diseases in the Wildlife Trade. Préparé pour le Service de la préparation et de la résilience de l'OIE.]

Le Groupe a examiné et reconsidéré plusieurs éléments des lignes directrices décrits dans la présentation et le rapport de la première réunion.

Il a été fait état de l'importance de mentionner et d'exposer la relation avec les orientations provisoires publiées par l'OMS, l'OIE et le PNUE le 12 avril 2021 : [Réduction des risques pour la santé publique associés à la vente de mammifères sauvages vivants sur les marchés alimentaires traditionnels.](#)

Le Groupe a reconnu que les premiers publics cibles clés identifiés (autorités gouvernementales nationales et personnel de première ligne) étant très différents, l'élaboration d'un seul document aussi utile pour un groupe que pour l'autre pourrait s'avérer délicate. Les Membres de l'OIE et les Services vétérinaires constituent un groupe d'utilisateurs critiques susceptibles d'étayer l'orientation des lignes directrices, avec des sections clés visant des publics spécifiques ou plus larges. Par exemple, la rédaction du résumé analytique ou d'une annexe succincte pourrait cibler également les décideurs et responsables politiques, tandis que d'autres sections intéresseraient d'autres publics. Une option possible serait d'inclure un guide de l'utilisateur au début des lignes directrices (peut-être sous la forme d'un arbre de décision) afin d'orienter les différents groupes d'utilisateurs (p. ex., publics cibles) vers certaines sections des lignes directrices.

Le Groupe a également discuté des niveaux de prévention primaire, secondaire et tertiaire, car ils permettent de s'attaquer aux facteurs de propagation, de planifier la surveillance pour la détection précoce ainsi que de prendre des mesures de sécurité biologique et sanitaires aux interfaces clés tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Le Groupe a réexaminé l'idée qu'il existe des lacunes et biais importants dans les données probantes actuelles sur le commerce de faune sauvage et l'émergence des maladies, ce à quoi s'ajoute l'absence d'évaluations systématiques pour définir les politiques et pratiques les plus efficaces, efficientes, acceptables et durables en vue de réduire les risques de maladies émergentes. Les lignes directrices devront faire part de cette incertitude, sachant que, sans données probantes, les décideurs politiques seront ou pourront être réticents à mettre en œuvre un changement de politique. Cependant, ces lignes directrices fourniront des outils provisoires pratiques et pragmatiques pouvant servir de point de départ aux utilisateurs. Elles pourraient se fonder sur les précautions universelles et la hiérarchie des contrôles. Complétées par les systèmes de suivi et d'évaluation également proposés dans les lignes directrices, ces mesures combinées permettront de disposer de données probantes à partir desquelles, avec un peu de chance, des boucles de rétroaction viendront éclairer la direction et les priorités pour les changements essentiels de politiques et

leur mise en œuvre. Il faut également avoir conscience de la multiplicité des nouvelles initiatives de recherche visant à mieux comprendre et identifier les stratégies de réduction des risques liés aux zoonoses infectieuses, sachant que les lignes directrices pourraient reconnaître la nécessité pour les utilisateurs de s'adapter aux nouvelles connaissances et à l'évolution des conditions locales lors de l'application des lignes directrices. La section sur le suivi et l'évaluation a ainsi été identifiée comme un élément essentiel de celles-ci.

La nécessité de créer un Groupe de discussion thématique composé d'utilisateurs clés a été identifiée comme une approche potentiellement avantageuse pour orienter le contenu des lignes directrices. Une [enquête](#) menée par l'OIE en 2020 afin de recueillir les points de vue et perspectives des Autorités vétérinaires des Membres de l'OIE concernant la gestion de la santé de la faune sauvage a mis en évidence que ce public souhaitait des formations et des lignes directrices pratiques. Il a été réaffirmé que plus les lignes directrices seront pratiques et pragmatiques, plus elles seront utiles.

5. Sous-groupes de travail et réunions à venir

Avant la réunion, le Groupe a reçu le projet de table des matières, élaboré au cours de la première réunion, pouvant servir de base à l'organisation des sous-groupes de travail. Lors de la réunion, le Groupe s'est mis d'accord sur la composition et la direction de chaque sous-groupe. Certains membres assureront également le partage des connaissances entre les sous-groupes de travail.

Le Groupe a décidé d'avancer au moyen d'une série de réunions virtuelles et d'une correspondance par l'intermédiaire d'un dossier dédié sur Internet. Il a convenu d'élaborer un plan détaillé du contenu (voir Appendice III) pour chaque sous-section des lignes directrices avant la prochaine réunion en novembre 2021, dans le but de mener à bien la production de certaines sous-sections avant fin 2021. L'objectif est d'achever les lignes directrices au cours du premier semestre 2022.

6. Définitions et terminologie

Un sous-groupe de travail élaborera une liste de définitions. Le Groupe a convenu que cette section devrait être réexaminée et révisée en continu au fur et à mesure de l'élaboration des lignes directrices, compte tenu de son importance et de la possibilité d'identifier de nouveaux termes nécessitant une définition.

7. Programme de travail après la réunion

Le Groupe se réunira pour la troisième fois en novembre 2021. Il a été réaffirmé que les lignes directrices initiales constitueraient un point de départ permettant de définir et de faire progresser un ensemble plus vaste de travaux.

8. Finalisation du rapport

Le rapport a été finalisé et adopté par le Groupe quelques semaines après la réunion par communication électronique.

.../Appendices

Appendice I

**REUNION DU GROUPE AD HOC DE L'OIE
SUR LA REDUCTION DU RISQUE D'ÉVENEMENTS DE PROPAGATION DES MALADIES
SUR LES MARCHES DE FAUNE SAUVAGE ET LE LONG DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT**

Réunion virtuelle, 30 septembre 2021

—

Ordre du jour

1. Ouverture et objectif de la réunion
2. Désignation du rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Présentation des résultats de la réunion de juin 2021
5. Sous-groupes de travail et réunions à venir
6. Définitions et terminologie
7. Programme de travail après la réunion

—————

REUNION DU GROUPE AD HOC DE L'OIE
SUR LA REDUCTION DU RISQUE D'ÉVENEMENTS DE PROPAGATION DES MALADIES
SUR LES MARCHES DE FAUNE SAUVAGE ET LE LONG DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

30 septembre 2021

Liste des participants

MEMBRES

Dr William B. Karesh

Executive Vice President for Health and Policy
EcoHealth Alliance / Wildlife Trust
520 Eighth Avenue, Suite 1200
New York, NY. 10018
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
karesh@ecohealthalliance.org

M. James Compton

Project Leader, USAID Wildlife TRAPS, TRAFFIC
Room 307-308, Building A2
298 Kim Ma street/No.3
Alley 294 Kim Ma street-Van Phuc Diplomatic
Compound
Hanoi,
VIETNAM
james.compton@traffic.org

Dre Amanda E. Fine

Health Program Associate Director - Asia
Wildlife Conservation Society (WCS)
A: 106, D Building, 3 Thanh Cong Street, Hanoi,
VIETNAM
afine@wcs.org

Dr Jonathan Sleeman

Centre collaborateur de l'OIE
Santé de la faune sauvage et biodiversité
US Geological Survey
US Department of Interior
6006 Schroeder Road
Madison, Wisconsin 53711
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
jsleeman@usgs.gov

Dre Catherine Machalaba

IUCN SSC Wildlife Health Specialist Group
Senior Policy Advisor / Senior Scientist
EcoHealth Alliance
520 Eighth Avenue, Suite 1200
New York, NY. 10018, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
machalaba@ecohealthalliance.org

Dre Marcela Uhart

Director, Latin America Program
One Health Institute, University of California, Davis
Los Alerces 3376
Puerto Madryn, Chubut (9120), ARGENTINE
marcy.uhart@gmail.com

Dr Simon Rüegg

Senior scientist
University of Zurich
Winterthurerstr 270
CH-8057 Zurich, SUISSE
srueegg@vetclinics.uzh.ch

OBSERVATIONS

M. Julian Blanc

(Invité mais n'a pas pu participer)
Programme des Nations Unies pour
l'environnement
NOF1, South Wing, Level 2
Mailing: P O Box 30552
Nairobi – 00200, KENYA
julian.blanc@un.org

Mme Kristina Rodina

FAO, Forestry Officer, Wildlife and Protected Areas
Management
Siège de la FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, ITALIE
Kristina.Rodina@fao.org

M. Loïs Lelanchon

IFAW
Boulevard Charlemagne 1, Bte 72
1041 Bruxelles, BELGIQUE
llelanchon@ifaw.org

M. Yan CHEN

(Invité mais n'a pas pu participer)
INTERPOL
Secrétariat général 200
Quai Charles de Gaulle
Department of Viroscience
69006 Lyon, FRANCE
y.chen@interpol.int

Mme Carolina Caceres

Présidence CITES
Comité permanent

M. Mathias Lortscher

Présidence CITES
Comité pour les animaux
c/o Secrétariat CITES
Maison internationale de l'environnement
11 Chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine, Genève, SUISSE
carolina.caceres@canada.ca/
Matthias.Loertscher@blv.admin.ch

Dr Peter Ben Embarek

(Invité mais n'a pas pu participer)
Scientist - Programme Manager
Siège de l'OMS
Avenue Appia 20
1211 Genève, SUISSE
benembarekp@who.int

SIÈGE DE L'OIE

Dr Keith Hamilton

Chef
Service de la Préparation et de la Résilience
k.hamilton@oie.int

Dr François Diaz

Chargé de mission
Service de la Préparation et de la Résilience
f.diaz@oie.int

Dre Tiggy Grillo

Chargée scientifique du programme de santé de la
faune
Service de la Préparation et de la Résilience
t.grillo@oie.int

Dr Francisco D'Alessio

Adjoint au Chef de Service
Service des Normes
f.dalessio@oie.int

Appendice III

Projet de table des matières, état au 1^{er} octobre 2021
révisé à la suite de la réunion virtuelle du 30 septembre 2021

Section des lignes directrices	Prochaines étapes
1. Résumé analytique	<i>À voir à un stade ultérieur</i>
2. Champ d'application <ul style="list-style-type: none"> - Agents pathogènes infectieux à toutes les interfaces où la transmission directe, indirecte ou vectorielle entraîne un risque de propagation des maladies à l'homme, aux animaux domestiques ou à la faune sauvage - Animaux sauvages et animaux sauvages captifs (zoos, animaux de compagnie, etc.) liés au commerce de la faune sauvage - Animaux féroces cependant considérés comme hors du champ d'application - Animaux terrestres et aquatiques - <i>Inclure une déclaration générale indiquant que les principes et techniques/outils de ces lignes directrices peuvent être applicables/utiles dans des contextes qui ne sont pas nécessairement couverts en détail dans ce document</i> 	Version finale à réviser pour s'aligner sur le produit final
3. Objectif, buts visés et limites	Version finale à réviser pour s'aligner sur le produit final
4. Introduction / Contexte / Mise en situation <ul style="list-style-type: none"> - Interconnexion entre santé humaine, santé des animaux domestiques et santé de la faune sauvage - Bien-être animal - Aperçu du commerce des animaux sauvages : « mettre en évidence les complexités du commerce et de la chaîne d'approvisionnement de faune sauvage ; décrire les similitudes, différences et interdépendances avec le commerce des animaux domestiques ; donner des exemples d'effets possibles en amont et en aval des interventions mises en œuvre ; proposer un langage commun pour favoriser la promotion et l'engagement » - Conditions de transmission effective entre espèces d'un agent pathogène - Facteurs externes ciblés pour les stratégies d'intervention et d'atténuation, prévention des maladies, résilience sanitaire de la faune sauvage, moteurs du changement social ou plus particulièrement risques de transmission des maladies en première ligne. Par exemple [discussion ou recommandations concernant les avantages de]... systèmes d'information sanitaire susceptibles de guider les activités de surveillance, d'identifier les risques de maladies de manière précoce et de s'attaquer aux causes profondes de la transmission entre espèces (p. ex. en limitant les perturbations systémiques dues à l'utilisation des terres, au changement climatique ou à l'évolution de la production animale) - FAO. 2020. Le défi COVID-19 : zoonoses et faune sauvage. Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage proposant quatre principes directeurs pour réduire les risques de maladies zoonotiques et mettre en place des approches plus collaboratives en matière de santé humaine et de gestion de la faune sauvage.⁴ 	Brief - 1 page
5. Publics visés <ul style="list-style-type: none"> - Public clé : les publics cibles clés identifiés pour ces lignes directrices sont les autorités gouvernementales nationales ayant un mandat dans le domaine de la santé animale, de la santé publique, de la gestion de la faune sauvage, du commerce des animaux sauvages et de l'application de la loi, ainsi que le personnel de première ligne tout au long de la chaîne de valeur du commerce des animaux sauvages - Brève présentation des autres publics et de la manière dont chacun peut utiliser/interagir avec les lignes directrices 	Paragraphe succinct incluant champ d'application/introduction

⁴ <http://www.fao.org/3/cb1163en/CB1163EN.pdf>

<p>6. Approche de l'évaluation des risques/cadre décisionnel</p> <p>S'appuyer sur les lignes directrices déjà élaborées en plus des cadres de risque spécifiquement élaborés pour le secteur du commerce de faune sauvage (p. ex. Sleeman et al. (en préparation) ; Lignes directrices UICN/OIE pour l'analyse des risques de maladies de la faune sauvage, Wikramanayake et al. (2021)) pour donner une vue d'ensemble.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluation des risques avec des informations limitées - Contexte de l'évaluation des risques : risque pour qui ? Santé humaine, santé des animaux domestiques, santé de la faune sauvage ; apprécier le risque sous de multiples facettes, p. ex. biodiversité, conservation, économie, culture locale et moyens de subsistance, agriculture, etc. - Différences géographiques - Différences entre espèces/taxons - Différences d'environnement du commerce/de la chaîne d'approvisionnement de faune sauvage 	<p>Description de l'approche et considérations sur l'évaluation des risques ; processus décisionnel</p>
<p>7. Aperçu des outils, des interventions et des techniques de réduction des risques : mesures de sécurité biologique et mesures sanitaires, amélioration de la santé et du bien-être des animaux, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Général : prévenir, minimiser, évaluer, protéger - Options : p. ex. fermeture ou gestion des marchés de faune sauvage ou des marchés humides, interdictions commerciales, réglementation sanitaire et sécurité biologique, baisse de la demande, abattage, élevage et interventions socioécologiques (voir procès-verbal de la réunion de juin 2021 pour plus de détails) - IPBES, orientations provisoires OMS/OIE/PNUE et rapport Stephen 2021, particulièrement Tableaux 3.1 et 3.2. - Application des normes commerciales et sanitaires existantes - Utilisation de l'infographie de la chaîne d'approvisionnement générique comme base, définition d'une série de sections abordant les éléments suivants par rapport à l'infographie. Chaîne d'approvisionnement générique de faune sauvage : animaux sauvages en liberté, prélèvement/capture/chasse, détention locale (y compris élevage, etc.) et internationale, abattage/dépeçage/transformation, transport transfrontalier (transport, délocalisation, transfert), distribution et commercialisation internationale, marché local, utilisateur final local et international. <ul style="list-style-type: none"> o Populations à risque et niveaux de risque associés (question : ne serait-ce pas mieux dans la section 8 ?) o Types de risques et exemples o Interventions et stratégies de réduction des risques de maladies, y compris critères de référence/normes minimales o Liens vers les orientations actuelles déjà disponibles (combinaison/liens possible avec point précédent) o Points de variation, p. ex. manière dont un point spécifique de la chaîne d'approvisionnement peut varier en fonction des facteurs de risque associés et de la réalité régionale o Ensemble de compétences, possibilités de formation et exigences en matière de capacités o Possibilités de surveillance o Interventions réglementaires/autorités responsables et tenues de rendre des comptes <p>Ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tableau 1 in Hilderink MH & de Winter II (2021). No need to beat around the bushmeat—The role of wildlife trade and conservation initiatives in the emergence of zoonotic diseases. Heliyon, e07692. - AUSTRALIAN STANDARD FOR THE HYGIENIC PRODUCTION OF WILD GAME MEAT FOR HUMAN CONSUMPTION - Australie - Export Control (Wild Game Meat and Wild Game Meat Products) Rules 2021 	<p>Pour approfondir approche/contenu</p>

<p>8. Outils et orientations pour le suivi et l'évaluation parmi une série d'indicateurs et de critères de référence potentiels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par exemple, suivi et évaluation de l'adoption et de la conformité, évolution des indicateurs commerciaux relatifs à la faune sauvage (p. ex. volume), conséquences imprévues et/ou abandon progressif de certaines pratiques. De nombreuses approches ont été examinées, notamment l'utilisation des données déjà saisies à l'heure actuelle (TRAFFIC, CITES, INTERPOL, etc.) et/ou la surveillance des maladies de la faune sauvage, en vue d'identifier des techniques d'atténuation efficaces. Les systèmes de mesure et indicateurs clés doivent être liés des résultats vérifiables. Il a été indiqué que cette section pouvait permettre d'intégrer des conseils généraux dans les lignes directrices, mais que le développement d'outils de suivi et d'évaluation efficaces était un travail à part entière et n'entrait pas dans le champ d'application défini. - Effets en amont et en aval - Surveillance : faune sauvage, animaux domestiques et humains <ul style="list-style-type: none"> o Surveillance, échantillonnage, suivi et tests de la faune sauvage <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inspections <i>ante mortem</i> et <i>post mortem</i> ▪ Enquête sur les maladies ▪ Identification, traçabilité et tenue de registres 	<p>Tour d'horizon des raisons de l'importance de ce point, concepts d'application, élément susceptibles d'être suivis/évalué et pourquoi, données disponibles à utiliser (commerce des animaux sauvages et maladies) ; section considérée comme de la plus haute importance</p>
<p>9. Outils pour identifier les lacunes et les exigences en matière de capacités (p. ex. outils PVS de l'OIE pour l'évaluation des performances des Services vétérinaires, processus d'évaluation externe conjointe [EEC] de l'OMS)</p>	<p>Description des outils déjà disponibles</p>
<p>10. Conseils pour la mise en œuvre, la communication des risques et la formation</p>	<p>Description des outils déjà disponibles ; orientations générales sur le besoin d'outils pour faire évoluer les comportements, reconnaissance de la nécessité de s'adapter au contexte social, liens vers conseils de santé publique ; nécessité de coopérer avec d'autres groupes</p>
<p>11. Terminologie et définitions</p> <p>Nécessité de définir clairement les termes « faune sauvage », « animaux sauvages » et « animaux sauvages captifs » (élevage, zoo, animaux de compagnie, etc.) dans les lignes directrices, à la lumière des définitions de l'OIE.</p> <p>Ressources avec glossaires utilisables</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'atelier de l'IPBES sur la biodiversité et les pandémies⁵ - Déclaration du Groupe de travail de l'OIE sur la faune sauvage, avril 2020. Le Commerce des animaux sauvages et les maladies zoonotiques émergentes (avril 2020)⁶ - Réduction des risques pour la santé publique associés à la vente de mammifères sauvages vivants sur les marchés alimentaires traditionnels (orientations provisoires publiées par l'OMS, l'OIE et le PNUE le 12 avril 2021)⁷ - Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE⁸ (<i>animaux féroces considérés comme hors du champ d'application, s'assurer que les animaux aquatiques sont pris en considération</i>) - Inclure définitions sur le bien-être de la faune sauvage (p. ex. cinq domaines/libertés) [DJ Mellor comme référence pour les 5 domaines : https://www.mdpi.com/2076-2615/10/10/1870/htm] 	<p>Compilation des définitions disponibles</p>

⁵ <https://ipbes.net/pandemics>

⁶ https://www.oie.int/fr/document/f_oiewildlifetradestatement_april2020/

⁷ <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/341051/WHO-2019-nCoV-Food-safety-traditional-markets-2021.1-fre.pdf>

⁸ <https://www.oie.int/fr/ce-que-nous-faisons/normes/codes-et-manuels/acces-en-ligne-au-code-terrestre/>

12. Aperçu des orientations et documents clés déjà disponibles, notamment normes, lignes directrices et manuels de formation de l'OIE, de la FAO, de l'OMS, du PNUE, etc.	CONTRIBUTION DE TOUS
<ul style="list-style-type: none"> - OMS (2006). Marchés-santé : guide pour le respect des conditions d'hygiène sur les marchés alimentaires. https://www.who.int/foodsafety/capacity/healthy_marketplaces/en/ - OMS (2018). Surveillance des maladies d'origine alimentaire. https://www.who.int/foodsafety/areas_work/foodborne-diseases/fbd_surveillance/en/ - OMS (2006). Public health interventions for prevention and control of avian influenza. (« Interventions de santé publique pour la prévention et le contrôle de l'influenza aviaire »). https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/205700/B0237.pdf - OIE (2021). Code sanitaire pour les animaux terrestres. https://www.oie.int/fr/ce-que-nous-faisons/normes/codes-et-manuels/acces-en-ligne-au-code-terrestre/ - FAO/OIE/OMS (2005). Stop the spread: Measures to stop the spread of highly pathogenic bird flu at its source (« Mesures visant à enrayer la propagation de l'influenza aviaire hautement pathogène à sa source »). https://www.who.int/influenza/resources/documents/stop_spread_bird_flu/en/ - FAO (2019). Technical guidance principles of risk-based meat inspection and their application (« Orientations techniques : principes de l'inspection des viandes fondée sur les risques et leur application »). http://www.fao.org/3/ca5465en/CA5465EN.pdf - FAO/OIE/OMS (2021). Le SARS-CoV-2 chez les animaux élevés pour leur fourrure : évaluation du risque GLEWS+. https://www.fao.org/3/cb3368fr/cb3368fr.pdf <p>À AJOUTER :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Orientations provisoires OMS/PNUE/OIE ❖ Lignes directrices ONUDC pour les travailleurs de première ligne ❖ Li et al. (2021). Changements relatifs au commerce de faune sauvage en Chine. ❖ Ajouts FAO ❖ Possibilité d'inclure également tout type d'orientations spécifiques aux pays 	

© **Organisation mondiale de la santé animale (OIE), 2021**

Le présent document a été préparé par des spécialistes réunis par l'OIE. En attendant son adoption par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, les points de vue qui y sont exprimés traduisent exclusivement l'opinion de ces spécialistes.

Toutes les publications de l'OIE sont protégées par la législation internationale sur le droit d'auteur. La copie, la reproduction, la traduction, l'adaptation et/ou la publication d'extraits dans des revues, des documents, des ouvrages, sur des supports électroniques ou tout autre support destiné au public, à des fins informatives, pédagogiques ou commerciales, requièrent l'autorisation écrite préalable de l'OIE.

Les désignations et dénominations employées ainsi que la présentation des données de la présente publication ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut juridique de quelque pays, territoire, ville ou région que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

La responsabilité des opinions exprimées dans les articles signés incombe exclusivement à leurs auteurs. La mention d'entreprises ou de produits de fabricants spécifiques, qu'ils soient ou non brevetés, ne signifie pas qu'ils bénéficient d'une approbation ou d'une recommandation de l'OIE de préférence à d'autres de nature similaire qui ne seraient pas mentionnés.